

Objet : Multi-accueil des Papyllons – Travaux – Demandes de subvention

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,
- la décision n°2022-067 du 25 novembre 2022 relative aux demandes de subvention au titre de la DETR et de la CAF,

Considérant

- la possibilité de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Territoire de Belfort,
- le montant des travaux à l'ouverture des offres suite à la consultation,

DECIDE

Article 1^{er} : d'adopter l'opération de réhabilitation pour l'installation de l'EAJE des Papy'llons, qui s'élève à 947 994,21 € HT,

Article 2 : de modifier le plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	sollicité	947 994,21 €	15,82%%	150 000,00 €
CAF	sollicité	947 994,21 €	24,05%	228 000,00 €
Conseil Départemental	sollicité	947 994,21 €	10,55%	100 000,00 €
Autofinancement	Fonds propres	947 994,21 €	49,58%	469 670,56 €
Total des financements publics		947 994,21 €	100%	

Article 3 : de solliciter une aide financière au titre des aides aux établissements publics du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, pour un montant de 100 000 €,

Article 4 : de préciser que cette opération sera inscrite aux budgets 2023 et 2024 dans le cadre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Article 5 : de préciser que cette opération se déroulera d'avril 2023 à septembre 2024,

Article 6 : de signer tous les documents relatifs à ce projet,

Article 7 : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 – antenne Giromagny

Visa préfectoral

Etueffont, 19 janvier 2023

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUBER

